



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2023

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 29 mars 2023** à 20 h 30 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Anne-Claire ROUANET**

Membres présents à la séance : Serge BÉRARD – Anne-Claire ROUANET – Michèle EYMARD – Sébastien FRANÇOIS – Agnès BÉRAL – Jean-Philippe GILLET – Anne-Marie MANDRONI – Claude MARCOLET – Valérie GRILLON – Nicolas KELEN – Erwan LE SAUX – Marie DECHESNE – Pierre FRESSYNET – Christine MARCILLIERE – Bruno THUET – Béatrice DHENNIN – Jean-Philippe SANTONI – Éric JACQUET – Guy BOISSERIN – Christelle RIVAT – Béatrice VERDIER – Christophe GALLAY – Roger REMILLY – Jessica DIONISIO – Lionel BRUNEL – Sylvie GUINET – Laurence BEUGRAS – Solange VENDITTELLI – Isabelle WEULERSSE – Lionel CATRAIN

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Florence RICHARD (à Sébastien FRANÇOIS) – Anne-Charlotte DANNEEL (à Anne-Marie MANDRONI) – Christiane CONSTANT (à Lionel CATRAIN)

A l'ordre du jour aujourd'hui :

• FINANCES.....	3
1. VOTE DES TAUX DES IMPÔTS MÉNAGES 2023.....	3
2. GARANTIE D'EMPRUNT	6
3. GARANTIE D'EMPRUNT	9
4. GARANTIE D'EMPRUNT	9
5. GARANTIE D'EMPRUNT	9
• RESSOURCES HUMAINES.....	10
6. SERVICES MUNICIPAUX – VILLE ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS ...	10
7. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION ENFANCE, JEUNESSE ET SPORT	10
8. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION ENFANCE, JEUNESSE ET SPORT	10
• PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE	12
9. FOURNITURE DE REPAS ET DE GOÛTERS EN LIAISON FROIDE.....	12
• AFFAIRES SOCIALES.....	12
10.MISSION LOCALE DU SUD-OUEST LYONNAIS.....	12
11.MISSION LOCALE DU SUD-OUEST LYONNAIS.....	13

• AMÉNAGEMENT – PATRIMOINE – URBANISME.....	13
12.FINANCEMENT DE DEUX SILOS ENTERRÉS	13
13.RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ	16
• ANIMATION – CULTURE – SPORT – VIE ASSOCIATIVE.....	18
14.PRESTATION DE GARDIENNAGE, SURVEILLANCE DE BÂTIMENTS ET DE MANIFESTATIONS.....	18
15.TARIFICATION DES LOCATIONS DE SALLES ET PRESTATIONS ANNEXES.....	18
• INFORMATIONS	21
1. Décisions du Maire	21
2. État des contentieux.....	22
3. BILAN FINANCIER.....	24

M. Serge BÉRARD : Chers collègues, bonsoir. Je déclare ouverte cette séance du Conseil municipal. Je propose Anne-Claire ROUANET comme secrétaire de séance. Nous avons 4 pouvoirs ce soir :

- Valérie GRILLON à Nicolas KELEN (Valérie GRILLON qui devrait nous rejoindre)
- Anne-Charlotte DANNEEL à Anne-Marie MANDRONI
- Christiane CONSTANT à Lionel CATRAIN
- Florence RICHARD à Sébastien FRANÇOIS, absence de dernière minute

Vous avez tous reçu les documents disponibles du SharePoint : la convocation, la liasse et les documents que nous allons projeter pour ce soir. Est-ce qu'il y a des remarques par rapport au procès-verbal du dernier Conseil municipal du 22 février ? S'il n'y a pas de remarque je vous propose de le soumettre au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Je ne sais pas s'il y a des questions orales prévues ; nous n'avons pas reçu de questions écrites d'aucun élu donc nous allons pouvoir engager ce Conseil municipal qui portera des délibérations portées par Béatrice DHENNIN avec d'abord le vote des taux impôts ménages 2023 ; 4 délibérations portées par Agnès BÉRAL qui concernent des garanties d'emprunts. Dans le domaine des ressources humaines, Pierre FRESSYNET nous proposera une délibération concernant le reversement des titres non utilisés de restauration pour l'Amicale du personnel et nous aurons 2 délibérations concernant la modification du tableau des emplois permanents. Florence RICHARD devait présenter un dossier et ce sera donc Sébastien FRANÇOIS qui le présentera concernant une convention constitutive d'un groupement de commande pour les goûters. Nous aurons ensuite Marie DECHESNE qui nous proposera 2 délibérations qui touchent à nos relations avec la mission locale. Jean-Philippe GILLET proposera une convention avec le SITOM pour les silos enterrés et Valérie GRILLON qui je pense sera là à ce moment-là, proposera une délibération concernant la mise en place d'un règlement local de publicité.

Nous aurons ensuite une délibération portée par Jean-Philippe GILLET concernant une convention de groupement de commande ayant trait les prestations de gardiennage et nous terminerons par une délibération portée par Anne-Marie MANDRONI et Anne-Claire ROUANET concernant la tarification des locations de salles. Avez-vous des remarques ou des questions sur cet ordre du jour ? S'il n'y en a pas, je donne la parole à Béatrice DHENNIN.

- **FINANCES**

1. **VOTE DES TAUX DES IMPÔTS MÉNAGES 2023**

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Bonsoir. Je vais vous présenter une délibération concernant le taux des impôts des ménages pour l'année 2023. Nous allons regarder l'évolution des taux de 2017 à 2022. Les trois premières lignes concernent les taux et les trois suivantes les bases. La taxe d'habitation a perdu sur les résidences principales jusqu'en 2020 à compter du 1^{er} janvier 2021 et elle ne s'applique plus que sur les résidences secondaires de façon à ce que les communes ne soient pas lésées financièrement. Il y a la part de la taxe sur le foncier bâti du Département qui était à 11,03% qui a été transférée aux communes. D'ailleurs nous le voyons bien, avant nous avions une taxe foncière bâtie de 16,11% et nous rajoutons les 11,03%, nous nous retrouvons à 27,14%. La taxe foncière non bâtie elle est inchangée.

Sur les bases des taxes, nous voyons une évolution sauf sur la taxe d'habitation puisque jusqu'en 2020 ça comprenait l'intégralité des résidences principales et secondaires et à partir de 2021 uniquement les résidences secondaires.

Sur le tableau suivant, nous pouvons voir les mêmes chiffres mais présentés de façon différente. Sur les histogrammes, vous avez les bases. En jaune, ce sont les bases de taxe d'habitation qui disparaissent ensuite ; en rouge vous avez le foncier bâti et en tout petit en bleu au-dessus, pas la ligne mais les tout-petits traits, c'est le foncier non bâti. Les deux lignes, la ligne bleue en haut représente l'ensemble des taxes foncières que nous touchons et la ligne marron qui chute brusquement représentait la taxe d'habitation et nous voyons qu'elle vient très très bas puisqu'elle repose uniquement sur les résidences secondaires.

Ce que nous pouvons voir tout de même, c'est bien que n'ayons plus la taxe d'habitation sur les résidences principales que les redevances ont continué à progresser de façon logique dans la mesure où la Ville est en développement.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, nous avons la possibilité de réviser le taux de la taxe pour les résidences secondaires. Nous avons choisi de ne pas augmenter cette taxe et de reporter exactement les mêmes taux que les années précédentes. Si nous regardons vis-à-vis de l'ensemble de la CCVG nous pouvons dire que les taux de taxe sont assez similaires les uns aux autres. Chaponost est un petit peu supérieur ensuite il y a Vourles et nous. Nous sommes suivis par Montagny qui est juste un peu en-dessous et Millery qui était bien en-dessous et par contre a choisi cette année de ré augmenter ses taux de taxes.

Nous vous demandons de reconduire l'ensemble des taux des années précédentes pour l'année 2023.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Mme Isabelle WEULERSSE : Bonsoir. Ce que je trouverais intéressant pour éclairer le débat sur les taux c'est qu'on puisse nous expliquer à quoi est due l'augmentation de l'assiette ? Me semble-t-il que nous avons une augmentation qui est due à la fois à la hausse des prix à la consommation et à la fois à l'augmentation effectivement, à une ville qui est en expansion ; c'est la première chose.

J'ai vu la délibération de la CCVG qui concerne le SITOM et qui, je trouve, est assez bien faite puisque nous voyons les bases, les taux et nous voyons également le montant d'imposition que cela représente pour la Ville donc je trouverais intéressant également que l'on puisse, dans ce débat, nous dire combien la Ville va gagner « en plus » du fait de l'augmentation de ces taux ?

Je trouve aussi que par honnêteté intellectuelle il est quand même nécessaire de dire que certes les taux sont stables, on ne parle que des taux, mais que les impôts des Brignairots cette année vont quand même prendre 7,1% puisque l'indice des prix à la consommation est de 7,1%, et qu'en dosant, les impôts des Brignairots, des propriétaires, vont prendre 10,74% puisque l'année dernière l'indice était de 3,4% et que cette année il est de 7,1%. Je trouve que, étant donné que nous avons du monde qui nous écoute, je trouve que par honnêteté c'est quand même intéressant de donner l'ensemble des informations et pas seulement des taux stables puisque dans un contexte hyper inflationniste la stabilité des taux ne veut pas dire une stabilité en valeur de la taxe foncière.

M. Serge BÉRARD : Merci Madame pour ces remarques. Pouvons-nous revenir sur le tableau précédent s'il vous plaît ? Vous voyez qu'il y a une ligne qui s'appelle « les bases » mais les assiettes ne changent pas ; l'assiette est toujours la même. Ce sont les bases qui changent effectivement car il y a une inflation. Je n'aime pas trop le temps utilisé « il serait honnête de », je crois les choses sont suffisamment claires, les bases sont décrites, vous appliquez les taux sur la base et vous aurez le calcul de la recette qui en découlera. Je ne vois pas ce qui n'est pas clair dans ce tableau ou qu'il y ait un manque.

Mme Isabelle WEULERSSE : Ce n'est pas que ce n'est pas clair, je demande juste une information complémentaire.

M. Serge BÉRARD : Laquelle ?

Mme Isabelle WEULERSSE : Je demande juste, moi qui m'intéresse, je pense que cela peut éclairer le débat et qu'effectivement les bases, alors excusez-moi pour le terme, j'ai utilisé effectivement le terme d'assiette mais les bases augmentent d'une part, me semble-t-il du fait de l'augmentation des prix à la consommation et d'autre part parce que la Ville s'agrandit. Je veux juste avoir cette information que je trouve relativement intéressante et de nous montrer effectivement quel est le montant d'impôt supplémentaire pour la Ville.

M. Serge BÉRARD : C'est juste que l'inflation qui va s'appliquer ne change pas les taux qui sont à notre main. En ce qui concerne les bases c'est un calcul qui est fait par l'État et la conséquence sera effectivement, comme vous l'avez dit, une augmentation significative cette année de la fiscalité. Je rappelle que l'impact que nous aurons sur les comptes communaux de cette augmentation, de cette inflation sur les bases. Nous allons l'encaisser à la fin de l'année prochaine alors même que l'inflation va commencer 18 mois avant. Nous verrons d'ailleurs quand nous allons voter le compte administratif du compte de gestion. Nous avons souffert l'an dernier du fait de cette inflation qui a pénalisé nos comptes et je pense que quand il y a une inflation le coût des produits et toutes les charges augmentent ; c'est un mécanisme complet d'inflation dont il ne faut pas s'affranchir d'ajuster nos recettes aux dépenses qui augmentent sans quoi nous prendrions des risques considérables pour l'équilibre financier de la commune. Est-ce que, M. BLAIN, peut-être, a une remarque ?

M. Philippe BLAIN : *Dans le cadre d'une suspension de séance, deux éléments de réponse complémentaire sur le produit donc si l'on effectue les multiplications nécessaires, le produit de la taxe foncière non bâti et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires s'élève à 6 510 597 €. C'est le premier élément et peut-être un élément aussi sur l'impôt de chaque Brignairot qui augmente de 7,1% à la consommation harmonisée, non parce qu'il augmenterait de 7,1% si la base était constante. Or la base augmente de par l'augmentation physique.*

Mme Agnès BÉRAL : Les bases que l'on vient de nous spécifier au mois mars sont inscrites en 2023 sur le graphique rose donc effectivement les bases augmentent et nous sommes à un peu plus de 3 millions d'euros de produit ; la base est à 22,5 millions environ donc à gauche c'est la base et à droite c'est le produit. Nous avons donc l'évolution en 2023 de ce que cela va nous rapporter.

M. Serge BÉRARD : Effectivement sur le tableau précédent nous pourrions rajouter l'année 2023 ; ce serait plus lisible peut-être.

Mme Agnès BÉRAL : Oui mais nous venons simplement de les avoir au mois de mars, voilà pourquoi ça n'apparaît pas.

M. Serge BÉRARD : D'ailleurs nous l'avons évoqué lors du budget que nous aurions ce mécanisme-là qui se mettrait en place sans avoir encore les éléments précis.

Mme Isabelle WEULERSSE : Excusez-moi, je n'ai pas compris ce qu'a dit M. BLAIN.

M. Serge BÉRARD : M. BLAIN, si vous voulez préciser, rappeler ce que vous venez de dire.

M. Philippe BLAIN : *L'assiette augmente donc si l'assiette est constante l'augmentation de la base liée à l'inflation est à 7. L'assiette s'élargie, elle est réduite par rapport à 7 du montant de l'élargissement de l'assiette ; ça se répartit entre plus de personnes, entre plus de foyers.*

M. Serge BÉRARD : Oui parce qu'il y a deux facteurs qui interviennent, il y a les 7% puis la base augmente aussi car il y a plus de foyers donc à la sortie l'augmentation sera de 7% mais nous pouvons avoir des augmentations différentes au niveau des bases puisque le nombre de Brignairots qui vont payer l'impôt augmente également.

Mme Agnès BÉRAL : Nous avons exactement la même chose que l'année dernière. La base n'a pas augmenté de la même manière car l'inflation n'était pas la même mais nous augmentons les bases donc nous augmentons nos recettes de la même manière. Nous avons eu aussi plus de Brignairots qui ont participé à la taxe foncière mais c'est exactement le même principe que l'année dernière. Nous l'avons déjà expliqué dans le BM l'année dernière ; nous n'augmentons pas nos taux, ce sont les bases qui sont fixées par l'État et les bases physiques qui font que nos impôts augmentent.

Mme Isabelle WEULERSSE : Excusez-moi mais je suis désolée de revenir sur ce sujet parce que ça me semble quand même important ; ce ne sont pas les bases de l'année dernière qui vont augmenter de 7,1%. Tout n'augmente pas. Je n'ai toujours pas très bien compris en fait. Je comprends que la Ville s'agrandisse et que par conséquent nous avons une partie des bases qui augmente du fait de l'augmentation de la Ville.

M. Serge BÉRARD : Et donc ?

Mme Isabelle WEULERSSE : Les bases augmentent de l'inflation.

Mme Agnès BÉRAL : Oui, plus la partie physique donc du nombre de logement supérieur.

Mme Isabelle WEULERSSE : Ok, il y a les deux donc nous sommes bien d'accord qu'un Brignairot qui habite à Brignais va voir sa taxe foncière augmenter de 7,1%.

Mme Agnès BÉRAL : Oui nous sommes d'accord.

Mme Isabelle WEULERSSE : Ce n'était pas ce qui m'avait été dit tout à l'heure.

M. Serge BÉRARD : Vous pouvez retrouver les 7% entre 2022 et 2023 puisque si l'assiette est constituée de tous les Brignairots qui sont assujettis à la taxe foncière, la base elle va tenir compte de tous les Brignairots y compris les nouveaux plus avec l'augmentation de la valeur des bases sur lesquelles sont calculés les impôts ce qui fait que nous avons une inflation, à la sortie, de la recette qui va être supérieure éventuellement à 7%.

M. Lionel BRUNEL : Bonsoir. Alors effectivement les bases sont décidées par l'État, on joue sur les bases avec le taux, pas l'augmentation ou à la baisse donc en fait nous avons bien la main, politiquement, sur le montant que l'on souhaite collecter ; nous avons la main.

M. Serge BÉRARD : Oui bien sûr.

M. Lionel BRUNEL : Donc nous avons la main quasiment complète en faisant varier les taux à la hausse et à la baisse. En fait l'État propose effectivement une base, les élus décident de quelle va être la réalité de cette base en fonction du taux donc en fait pour quelque chose dont dit ne pas avoir la main, oui, nous avons totalement la main du montant que l'on veut que ça représente.

M. Serge BÉRARD : Bien sûr. Nous avons la main sur la recette à travers les taux et nous avons été assez clairs pour dire que nous n'augmenterions pas les taux pour ne pas pénaliser plus, en tout cas fiscaliser plus les Brignairots mais qu'en revanche il était nécessaire de garder ces taux pour avoir un mécanisme d'inflation dont nous profiterons dans nos recettes qui est lié au contexte dans lequel nous nous retrouvons avec des dépenses qui augmentent également significativement dans tous les domaines de la vie de la commune.

Mme Agnès BÉRAL : Nous comprenons aussi un petit peu par nos impôts les recettes que nous avons en moins de l'État.

M. Serge BÉRARD : Alors en fait nous sommes d'accord que nous avons discuté de tout cela lors du budget et que nous ne faisons qu'entériner à travers cette délibération ce que nous avons dit lors du budget, c'est-à-dire que nous ne toucherons pas au taux. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 5 voix contre et 28 voix pour. Merci.

2. GARANTIE D'EMPRUNT

3F IMMOBILIER RHÔNE-ALPES – Réhabilitation de 50 logements – Rue du Moulin/d'Alsace

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : Nous vous proposons le report de la garantie d'emprunt sur Habitat et Humanisme Nous allons garder 3F IMMOBILIER Rhône-Alpes et VILOGIA que je vous propose de vous présenter et de voter globalement sauf si vous avez regardé le dossier et que vous estimez avoir un vote différent.

Pour la deuxième, il nous manque simplement des informations, nous avons bien regardé le dossier en détail et effectivement nous avons des doutes sur certaines choses donc nous préférons ne pas vous la présenter cette fois-ci.

Sur la première garantie d'emprunt, 3F IMMOBILIER Rhône-Alpes, il s'agit de la réhabilitation de 50 logements dans la rue du Moulin/d'Alsace. On nous demande de garantir l'emprunt à hauteur de 25% pour un montant total de 212 500 € en sachant que la CCGV a garanti également 25% et que le Département a garanti à 50% cet emprunt. C'est un prêt dont vous avez le détail sur la délibération, sur le rapport que nous vous avons présenté.

Ensuite VILOGIA donc la troisième délibération, il s'agit de l'acquisition de 2 logements.

M. Serge BÉRARD : Nous allons peut-être voter les uns après les autres car nous n'avions pas prévu de les regrouper. Sur la 1^{ère} garantie présentée, 3F IMMOBILIER Rhône-Alpes ; une question, M. BRUNEL ?

M. Lionel BRUNEL : Oui, globalement ce sont des sujets qui adviennent régulièrement. Sur l'ancien mandat vous aviez très souvent exprimé des doutes voire un refus de rentrer dans ces mécaniques-là alors aujourd'hui on en propose encore 3 car nous, nous avons toujours été accompagnateurs de ce mécanisme. Je suppose que s'il est proposé c'est que la majorité va le voter. A un moment il y avait des choses qui étaient dans les tuyaux mais maintenant les élections datent de juillet 2020 et nous sommes en 2023 donc je suppose que ces engagements n'étaient pas des engagements pris de manière antérieure, dirons-nous. J'aurais aimé que vous nous disiez un petit peu quel était l'élément qui vous avez fait, ou changer d'avis ou ce que vous envisagez par la suite par rapport à ces garanties d'emprunts ? Merci.

M. Serge BÉRARD : Je vais reprendre, M. BRUNEL, textuellement ce que je vous ai dit lors de notre réunion récente de tête de liste que nous avons l'habitude de pratiquer de telle façon qu'on puisse préparer dans les meilleures conditions ces Conseils municipaux ; je vous ai indiqué qu'effectivement nous avons, dès le début du mandat cherché à comprendre puisque jusqu'à présent c'était une question qui ne se posait pas et qu'il n'y a pas eu d'approfondissement de ce sujet-là, malgré nos demandes à l'époque. Nous avons rencontré un certain nombre d'acteurs du secteur et nous avons mesuré à quel point il y avait une forme de confusion sur cette question-là dans la mesure où nous n'avons pas, pour l'instant, pu avoir de réponse très claire sur les conséquences qu'il pourrait y avoir pour la commune quant à la non prise en compte de ces demandes de garanties.

A ce jour, faute d'avoir une bonne maîtrise et pour éviter de se mettre dans le rouge parce qu'il y a quand même un risque ; vous savez qu'il y a un certain nombre d'éléments qui sont importants pour nous. Par exemple, il reste important que l'ensemble des logements sociaux qui sont produits dans la commune et soient décomptés de telle manière que l'on tende vers les fameux 25%. Il est important aussi que l'on puisse disposer de logements sur lesquels nous avons notre mot à dire.

Il y a un certain nombre de dossiers comme ça qui sont liés à cette relation que nous avons avec les bailleurs sociaux donc nous avons décidé, nous allons tester avec eux, avec certains bailleurs sociaux, comment les choses peuvent évoluer si nous ne proposons pas la garantie comme cela a été fait jusqu'à présent. A noter que le Département s'est désengagé de certaines garanties. Jusqu'à présent il ne garantissait comme nous en regardant si c'est à 25% (25% et le Département 50%).

Sur certains dossiers aujourd'hui le Département n'est plus présent donc nous voyons que c'est un dossier qui évolue. Nous reviendrons vers vous en la matière. Nous sommes des gens sérieux et prudents et nous ne voulons pas prendre de décision qui pourrait handicaper notre politique sociale qui reste importante puisque nous tendons vers les fameux 25% de logements sociaux que la loi nous impose.

M. Lionel BRUNEL : Nous pouvons nous féliciter que vous continuiez sur cette voie et que vous vous soyez rendu compte que finalement aujourd'hui c'était relativement difficile de sortir de ce mécanisme et je souscris à ce que vous dites ; nous n'avons pas vraiment l'idée de ce que ça donnerait si nous ne le faisons pas. Le Département le fait aujourd'hui donc nous devrions arriver à avoir...

M. Serge BÉRARD : Comme je vous l'indiquais, M. BRUNEL, nous n'avons pas renoncé à remettre ça en cause parce que ça nous paraît curieux en fait qu'on demande aux collectivités locales de s'engager sur du très long terme pour finalement garantir des emprunts auprès de sociétés que l'on ne connaît pas réellement, dont nous ne connaissons pas nécessairement la fiabilité, même si nous savons que l'État et tous les acteurs de cet univers-là gèrent avec beaucoup de sérieux et nous ne voyons pas souvent des défaillances de bailleurs sociaux, c'est le côté rassurant.

Pour autant, faire de l'administration pour l'administration n'est pas franchement notre vision des choses donc si nous pouvons nous affranchir de ces dispositifs et le temps que nous passons...nous en parlons à chaque fois, nous passons beaucoup de temps, les services préparent les dossiers, enfin c'est consommateur d'administration pour un résultat qui pour l'instant n'est pas établi.

M. Lionel BRUNEL : Pour clore aussi, ce n'est pas parce que nous l'avons abordé dans une réunion à 3 en vidéoconférence, que l'on ne doit pas traiter les sujets qui arrivent au Conseil municipal devant la population qui nous regarde et les autres élus.

M. Serge BÉRARD : Absolument mais je rappelais que nous avons échangé sur ce sujet-là en toute transparence déjà.

M. Guy BOISSERIN : Au-delà de la garantie, je ne partage pas l'envie de le faire non plus mais le système est comme ça, sur 4 dossiers de demandes de garantie d'emprunt, 3 concernent des opérations qui sont terminées. J'ai toujours du mal à comprendre comment on peut faire un emprunt après avoir acheté quelque chose. Cela montre bien que si l'on disait non aujourd'hui ils ne vont pas casser les travaux qu'ils ont faits et revendre les appartements. C'est quand même un système où il serait bien de continuer à creuser car ce système est générateur de paperasse et je ne suis pas sûr que cela serve à grand-chose.

Mme Agnès BÉRAL : Quand il s'agit de vente en état de futur achèvement c'est vrai que les fonds sont demandés au fur et à mesure donc le prêt n'est peut-être pas nécessaire au début des travaux et peut-être simplement à la fin. Effectivement ces sociétés ont de la trésorerie et se servent de leur trésorerie mais ils ont besoin de leur prêt pour alimenter la suite.

M. Guy BOISSERIN : Enfin les travaux sont largement terminés dans la réhabilitation de 50 logements, les 2 appartements rue du Michalon sont livrés depuis plus d'1 an quant au quatrième, 7 logements au 196 rue Général de Gaulle, à mon avis c'est fini depuis longtemps aussi donc s'ils ont tant de trésorerie que ça, ils empruntent sur 60 ans et compagnie.

Mme Agnès BÉRAL : Pour le 196 rue Général de Gaulle, j'expliquerai pourquoi...

M. Serge BÉRARD : Nous allons y revenir. Je vous propose de passer au vote sur la première délibération qui concerne 3F IMMOBILIER. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci. Nous continuons avec HABITAT ET HUMANISME.

3. GARANTIE D'EMPRUNT

HABITAT ET HUMANISME – Acquisition en VEFA de 10 logements – 36 rue Général de Gaulle

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : Nous le reportons.

4. GARANTIE D'EMPRUNT

VILOGIA – Acquisition de 2 logements – 33 rue du Michalon

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : VILOGIA, nous avons l'acquisition de 2 logements au 33 rue du Michalon. C'est un rachat en fait auprès d'une société pour un montant pour Brignais de 25% à hauteur de 84 858 €. C'est donc une offre diverse sur différents prêts (des CPLS, des PLS).

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions sur cette deuxième garantie ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci. Le 3^{ème} concerne VILOGIA.

5. GARANTIE D'EMPRUNT

VILOGIA – Acquisition de 7 logements – 196 rue Général de Gaulle

Annule et remplace la délibération n°2022_117 en date du 21 septembre 2022

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : Nous avons déjà passé une délibération en septembre dernier et c'est un annule et remplace. Normalement il y avait la garantie de 50% du Département, 25% de la CCVG et 25% de Brignais or, VILOGIA a reçu une réponse du Département. Leur demande a été faite en fin d'année et les montants des garanties d'emprunts du Département était atteint au plafond et donc le Département n'a pas pu garantir VILOGIA en fin d'année dernière. Ils demandent en fait à la CCVG et à la commune de Brignais de garantir à hauteur de 50% le montant de 736 000 €.

Mme Solange VENDITTELLI : Vous avez parlé de plafond et nous, avons-nous un plafond ?

Mme Agnès BÉRAL : Pas pour le moment mais ça pourrait être une bonne idée.

M. Serge BÉRARD : Avons-nous le montant actuel des engagements hors bilan ?

Mme Agnès BÉRAL : Oui donc au 31 décembre.

M. Philippe BLAIN : C'est l'encours de dette garantie à 9 115 975,33 € avec une annuité à venir donc ça va se réduire de 361 314 €. Le Département visiblement s'est donné un plafond et comme le dossier, comme le disait Agnès BÉRAL, est arrivé en fin d'année, leur plafond était dépassé. C'est un plafond interne.

M. Serge BÉRARD : D'autres questions ou remarques ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci. Je donne la parole à Pierre FRESSYNET pour les délibérations habituelles.

- **RESSOURCES HUMAINES**

6. SERVICES MUNICIPAUX – VILLE ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS

TITRES DE RESTAURATION - Reversement des titres non utilisés de la société Sodexo à l'Amicale du personnel – Année 2021

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Bonsoir à tous. Il s'agit des tickets restaurant qui sont remboursés à la Ville, que ce soit des titres non encaissés par des commerçants ou des tickets restaurant achetés par la Ville comme c'est arrivé mais qui n'ont pas été distribués aux agents pour différentes raisons. Il est proposé à l'assemblée, comme chaque année, de reverser cette somme perçue par Sodexo à l'Amicale du personnel. Le dossier a été vu en Commission n°1 le 22 mars et les montants qui reviendraient à l'Amicale sont de 1 667,71 € de la part de la Ville et 75,65 € pour le RCAVB.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ou remarques ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci. Pierre FRESSYNET pour les deux délibérations qui concernent les emplois.

7. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION ENFANCE, JEUNESSE ET SPORT

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Création d'un emploi permanent à temps complet dans le cadre d'emplois des agents sociaux

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Oui avec de modifications dans les tableaux d'effectifs avec la création d'un emploi permanent à temps complet qui est dû à une absence de longue durée et le fait que la personne ne reprendra pas son poste à la crèche collective Abri'Co son poste devient vacant définitivement et il est proposé de le remplacer de façon pérenne. Il n'y a pas de poste de marge sur ce cadre d'emplois d'agent social et il faut donc le créer au niveau des emplois. C'est un poste en catégorie C qui pourrait être pourvu par un agent fonctionnaire ou contractuel. Le régime indemnitaire est celui décrit dans la délibération en date du 22 février dernier. La Commission n°1 a vu le dossier le 22 mars et il vous est demandé d'autoriser la création de cet emploi permanent à temps complet à compter du 1^{er} avril, d'inscrire au tableau des effectifs et de créer les lignes nécessaires.

M. Serge BÉRARD : Des questions ? Nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

8. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION ENFANCE, JEUNESSE ET SPORT

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

Création d'un emploi non permanent à temps complet dans le cadre d'emplois d'agents sociaux

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Il s'agit de la création d'un emploi non permanent mais c'est toujours pour la crèche Abri'Co puisque sur l'équipe de 5 personnes normalement prévue pour le bon fonctionnement de la crèche il y a 3 absences de longue durée (dont la précédente) et pour palier à ces absences de

longue durée il est proposé de recruter une personne en CDD à temps complet pour 1 an sur un cadre d'emplois d'agent social en catégorie C. La Commission n°1 a vu le dossier le 22 mars et il vous est demandé d'autoriser la création de cet emploi non permanent.

Ce sont des remplacements, pas de vraies créations d'emplois.

M. Serge BÉRARD : Des questions ?

Mme Isabelle WEULERSSE : Oui, une question sur le fonctionnement de la crèche Abri'Co parce que j'entends qu'il y a 3 absents de longue durée et j'ai cru entendre dire qu'elle avait été fermée à un moment du fait d'absence de personnel. C'est juste pour en savoir un petit peu plus.

M. Serge BÉRARD : Oui tout à fait et j'avais l'intention d'intervenir avant le vote pour boucler le sujet mais Sébastien FRANÇOIS va...

M. Sébastien FRANÇOIS : Oui, bonsoir à tous. Oui nous avons dû fermer puisqu'il y avait un manque de personnel juste après les vacances. Là nous sommes sur une conjoncture et je dirais que ce n'est pas de chance, nous avons des agents qui sont en longue maladie, des accidents, ce qui fait que sur une petite équipe, comme l'a dit Pierre de 5 personnes, quand vous en avez 3 qui, manque de bol, sont absents, il faut pouvoir les remplacer et à l'heure actuelle vous n'êtes pas sans savoir que ça fait partie des métiers en tension.

Nous avons des annonces qui sont ouvertes, nous recrutons des gens, nous essayons de recruter, nous avons des gens qui viennent des fois pour une journée puis qui ne viennent pas le lendemain donc à un moment quand la crèche est supportée juste par les deux agents qu'il reste, nous faisons le choix, pour les agents, pour la sécurité des enfants, de fermer la crèche pour que les agents qui sont encore debout puissent être debout encore quelques temps. Nous essayons de trouver des solutions, celles qui ont été présentées par Pierre justement, avec des remplacements et des contrats plus longs.

La difficulté que nous avons c'est que lorsque vous avez un agent (je ne jette pas la pierre sur l'agent, attention), mais qui a des prolongations de 15 jours en 15 jours, c'est très difficile de faire des contrats. Là nous nous rendons compte que nous allons avoir des agents qui vont être en arrêt pour un certain temps, que l'on préfère faire des CDD ou des contrats un peu plus longs donc nous aurons forcément un emploi plus attractif. D'ailleurs, depuis que nous avons lancé cette procédure nous avons des CV qui sont arrivés et nous avons du coup pu rouvrir.

Ce n'est pas encore complètement stable donc nous avons dû aménager un petit peu les horaires, c'est-à-dire avoir une amplitude horaire plus réduite, puisque nous avons moins de monde nous avons moins de rotations d'équipes mais nous ne sommes pas à l'abri dans l'année de devoir fermer à nouveau. Nous espérons que non et que ces mesures nous permettrons de ne pas le faire. A date, la crèche a rouvert et ça tourne.

M. Serge BÉRARD : Quand nous discutons avec nos collègues d'autres communes on s'aperçoit qu'ils ont aussi des difficultés dans le secteur des assistantes maternelles, plus largement. Ce secteur a du mal à recruter et le nombres d'assistantes maternelles par exemple que vous trouvez sur la commune se

réduit aujourd'hui. C'est un constat et une difficulté qui rejoint les difficultés d'un certain nombre de secteurs en tension. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

- **PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE**

- 9. **FOURNITURE DE REPAS ET DE GOÛTERS EN LIAISON FROIDE**

- CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE

- Autorisation de signature

- Rapporteur : Sébastien FRANÇOIS**

M. Sébastien FRANÇOIS : Je vais vous présenter le rapport qui concerne une convention de groupement de commande entre la Ville de Brignais et la Ville de Montagny justement pour les achats et les fournitures de repas et de goûters en liaison froide pour les écoles et crèches de Montagny et pour notre crèche collective. C'est un groupement de commande qui est porté par la Ville de Montagny puisqu'ils ont plus de repas ; pour eux cela concerne, comme je viens de le dire, leurs écoles et leurs crèches alors que nous c'est simplement la crèche Abri'Co dont nous parlions il y a quelques minutes.

C'est une reconduction, nous avons déjà cette convention mais rien de particulier ; comme je vous l'ai dit cela représente les fournitures de repas et les goûters en liaison froide. Avez-vous des questions ?

M. Serge BÉRARD : Pas de questions donc un vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

- **AFFAIRES SOCIALES**

- 10. **MISSION LOCALE DU SUD-OUEST LYONNAIS**

- FONDS D'AIDE AUX JEUNES - Convention de participation financière

- Rapporteur : Marie DECHESNE**

Mme Marie DECHESNE : Bonsoir. Il s'agit en fait de reconduire une convention existante, une convention à l'identique sur le fonds d'aide aux jeunes. Vous savez que c'est un dispositif de dernier recours donc c'est une aide qui est destinée à des jeunes adultes en difficulté sociale. Ce sont des petits montants d'aide financier qui sont débloqués quand toutes les autres aides ont déjà été sollicitées donc c'est pour des jeunes qui ont en général entre 18 et 25 ans. Il s'agit d'un dispositif du Département dont la gestion était déléguée à la Mission Locale, c'est pour cela que la convention est signée entre la Mission Locale et la Ville de Brignais et nous vous proposons de la reconduire à l'identique avec un montant à Brignais de 500€ pour l'année 2023 en sachant que les années précédentes nous n'avions pas atteint les 500€ d'aides aux jeunes pour la commune de Brignais. Avez-vous des questions ?

M. Lionel CATRAIN : Bonsoir. Saurions-nous pourquoi c'est si peu utilisé comme aide ? La somme paraît tellement dérisoire au départ mais si elle n'est pas consommée...

Mme Marie DECHESNE : En fait elle n'est pas consommée pour les jeunes de Brignais. Les critères sont définis par la Mission Locale qui est le gestionnaire de déblocage de ces aides et ce sont des petits

montants qui sont accordés, qui sont vraiment des aides d'urgence. Ensuite les jeunes sont accompagnés par la Mission Locale pour les aider vraiment dans des situations très problématiques. Cela peut être du logement, du transport, de la formation, ça peut être de la santé aussi donc de tout petits montants.

Sur l'année 2022 par exemple, il y a un montant total sur le fonds d'aide aux jeunes sur la Mission Locale intercommunale de 15 000 € à peu près pour 400 aides. Cela fait vraiment des petites sommes par famille.

M. Serge BÉRARD : Pas d'autres questions ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

11. MISSION LOCALE DU SUD-OUEST LYONNAIS

Subvention de fonctionnement

Rapporteur : Marie DECHESNE

Mme Marie DECHESNE : La délibération suivante concerne cette fois la convention de fonctionnement de la Mission Locale intercommunale à laquelle Brignais a adhéré au moment de la création de la Mission Locale intercommunale en 1995. De la même façon, nous proposons de reconduire la convention, cette fois de fonctionnement donc pour rappeler la Mission Locale intercommunale accompagne des jeunes non scolarisés de 16 à 25 ans qui ont ou pas, une qualification professionnelle. Elle les accompagne pour tout ce qui est recherche d'emploi, de formation mais aussi d'accès à l'autonomie et notamment formation santé logement, accès aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité.

Le montant de la participation financière correspond au même calcul que les années précédentes donc c'est un calcul qui n'est pas forcément évident ; nous avons une part fixe et une part jeune. La part fixe correspond à 0,78 € par habitant et la part jeune à 49€ par jeune Brignairot accompagné en moyenne sur les cinq dernières années. Nous sommes à peu près entre 16 000 et 17 000 € nous attendons toujours l'année soit terminée pour déterminer le montant total de l'aide accordée.

M. Serge BÉRARD : Le nombre de jeunes qui est à peu près équivalent d'une année sur l'autre et qui sont accompagnés par la Mission Locale. Est-ce qu'il y a des questions ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

• AMÉNAGEMENT – PATRIMOINE – URBANISME

12. FINANCEMENT DE DEUX SILOS ENTERRÉS

CONVENTION AVEC LE SITOM SUD-RHÔNE – Autorisation de signature

Rapporteur : Jean-Philippe GILLET

M. Jean-Philippe GILLET : Bonjour à tous. Je vais vous présenter une délibération concernant le financement de deux silos enterrés. Il s'agit plus précisément d'une autorisation de signature de convention avec le SITOM.

La Ville de Brignais souhaite poursuivre sa politique d'enfouissement ses silos des points d'apport volontaire du verre, ce qui correspond à l'une des actions du SITOM mises en place à destination des

communes. Deux silos seront donc installés dans le quartier des Pérouses, l'un rue des Vents du Sud et l'autre, rue des Jardins et cela, afin d'avoir une couverture homogène de la commune sachant que c'est un quartier en transformation et qu'il est bien de pouvoir l'équiper lui aussi.

Après nous pouvons peut-être préciser la répartition des coûts. Le montant de la fourniture d'un silo enterré est de 6 760 € HT (13 520 € les 2) et il y a un surcoût de livraison.

Le règlement de l'acquisition des conteneurs enterrés est réparti de la façon suivante : le montant hors taxes des achats et livraisons à la charge de la commune, déduction faite de différents organismes donc l'aide de CITEO qui est un éco-organisme et qui subventionne à hauteur de 2 200 € et, autre déduction que nous avons, c'est la prise en charge par le SITOM de 50% des coûts des deux silos, ce qui revient à ce que Brignais paye un silo HT et le SITOM un autre.

Une fois que nous avons fait toutes ces opérations, le coût HT des silos, les frais de livraison, défalqué l'aide de CITEO et du SITOM, nous arrivons à un coût pour la commune de Brignais de 7 124 € HT, sachant que l'intégralité de la TVA est supportée par le SITOM.

Les travaux de génie civil d'installation sont à la charge de la commune et les 2 silos restent la propriété du SITOM et la commune en a juste l'usufruit.

Il est donc demandé d'approuver les termes de la convention que vous avez en annexe de deux silos, d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et d'autoriser le versement de la subvention au SITOM correspondant la somme de 7 124 €.

Je peux apporter peut-être quelques précisions : actuellement sur la commune nous avons 9 silos enterrés et avec les nouveaux nous serions à 11. Par contre il existe beaucoup de bennes de collecte ouvertes mais aériennes et il y en a 24 en tout donc un maillage assez important. Je peux aussi vous donner les tonnages collectés donc en 2021 sur Brignais, il y a eu 463 tonnes de verre collecté et en 2022, 467 tonnes.

Nous voyons que c'est à peu près stable, ce qui fait 39 kilos par habitant (ou 38) ; les tonnages sont à peu près les mêmes mais en termes de population cela fait un petit peu moins.

A titre informatif pour se comparer, la moyenne CCVG est de 40 kilos en 2021 par habitant et 39 en 2022 donc nous voyons que nous sommes pile sur la moyenne de la CCVG. Pour avoir une idée, c'est en gros 1 200 tonnes pour la CCVG de verre collecté. Le taux de collecte du verre sur la CCVG est quand même, d'après le SITOM, sur un bon taux de collecte de verre. C'est quelque chose qui est bien rentré dans les habitudes.

M. Serge BÉRARD : Merci pour ces précisions, M. GILLET. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. Lionel CATRAIN : Ma voisine me posait la question mais sur le développement des composts collectifs, avons-nous une avancée ?

M. Serge BÉRARD : Nous avons quelques implantations.

M. Jean-Philippe GILLET : Pour l'instant là où nous sommes un peu avancés c'est sur la collecte des bio déchets qui était lancée expérimentalement avec d'autres points de collecte. D'ici la fin de l'année nous

allons augmenter de 5 points supplémentaires mais nous nous sommes livrés un petit calcul avec ma collègue, Christine MARCILLIERE, et nous sommes loin de couvrir les besoins de toute la commune. L'objectif c'est quand même vider les bio déchets des poubelles grises sachant que ça représente en gros 20 à 25% du poids de ces poubelles.

Les deux axes privilégiés, c'est l'aide aux composteurs individuels, poursuivi depuis un certain nombre d'années et qui a très bien démarré cette année donc il va se poursuivre mais c'est vrai que, pour l'habitat collectif, il y a assez de collecte de bio déchets dans les points d'apport mais il faudra développer, je pense que le troisième volet, c'est le compost collectif. Pour l'instant nous n'avons pas de visibilité.

M. Serge BÉRARD : Pour l'instant nous sommes, comme vous le savez, dans une logique de délégation via la CCVG sur la gestion des déchets. Nous nous apercevons qu'il y a un certain nombre de problématiques qui arrivent aujourd'hui avec des lois qui évoluent, qui font que nous sommes amenés à nous interroger sur comment gérer tout cela à terme. Est-ce que les dispositifs dans lesquels nous sommes aujourd'hui, répondent bien aux besoins, notamment sur cette question-là, comment allons-nous faire car il y a une centaine de foyers à peu près actuellement pour qui la collecte est possible.

M. Jean-Philippe GILLET : Oui, pour les bio déchets pour l'instant nous sommes à 80/85 foyers collectés

M. Serge BÉRARD : Potentiellement il y a 2 600 logements collectifs (sûrement plus) donc il y a de vraies questions sur lesquelles il va falloir se pencher très vite ; c'est un vrai sujet.

Mme Isabelle WEULERSSE : Justement, j'allais poser une question ; j'avais posé la question en début d'année mais je n'avais pas eu de réponse et je suis contente d'avoir un petit bout de réponse.

M. Serge BÉRARD : Désolé Mme WEULERSSE, nous faisons notre possible mais nous pourrons y venir.

Mme Isabelle WEULERSSE : Je m'interrogeais ; il me semble qu'effectivement la loi entrera en vigueur au 31 décembre 2023.

M. Jean-Philippe GILLET : Oui au 1^{er} janvier 2024.

Mme Isabelle WEULERSSE : J'étais étonnée qu'il n'y ait pas effectivement plus de communication ou de choses mises en place car comment va-t-on respecter la loi ? Donc les composts individuels très bien, les nouveaux silos très bien, et cela suffira ? Selon le SITOM ça suffira ?

M. Jean-Philippe GILLET : Comme je viens de le dire, nous ne couvrirons pas les besoins de tout l'habitat donc c'est une piste que nous travaillons avec le SITOM car c'est le SITOM qui a la délégation et qui a la main sur les développements.

M. Serge BÉRARD : Je ne vous cache pas qu'il y a des discussions au sein de la CCVG actuellement sur cette question-là, sur l'adaptation, la façon de faire pour répondre aux problématiques à côté desquelles il ne faut pas passer. Il y a des institutions qui existent depuis 40 ans, des modes de fonctionnement, des coordonnateurs délégués qui font de leur mieux mais je pense qu'il y a des questions d'ajustements sur des nombreux sujets autour de la problématique du déchet en général, de toutes sur ces questions sûres, comment fait-on pour optimiser dans une commune la valorisation de tout ce qui peut être recyclé ou jeté ou valorisé par la mondialisation par exemple.

Il y a donc une réflexion à conduire et nous avons engagé une démarche auprès de la CCVG pour que ces questions soient approfondies et qu'au-delà de ce qui existe on s'interroge sur comment mieux répondre à ces besoins. Sur les sujets comme ça, nous ne sommes pas seuls mais il faut bien avancer.

Je pense que nous sommes des acteurs volontaristes mais le but est d'avancer.

Mme Solange VENDITTELLI : Qu'est-ce qui freine le SITOM ? Il me semblait que le SITOM avait une volonté de développement de compost collectif. Peut-être que le ramassage doit coûter cher, des choses comme ça qui peuvent être des conséquences.

M. Serge BÉRARD : Effectivement, sur le collectif c'est organiser le ramassage, des tournées...mais ces questions-là vont être à l'ordre du jour nécessairement mais nous n'avons pas, à ce stade, de proposition concrète clôturée pour répondre à l'entièreté des besoins. Je n'irais pas beaucoup plus loin là-dessus puisque c'est une démarche engagée, qu'on partage, et les questions que vous vous posez, il va falloir y répondre.

J'ai écrit à la Présidente et je prépare l'avancement du dossier pour voir comment s'est approprié et vous savez que nous avons effectivement, pour être transparents, un certain nombre de sujets on va dire, où nous ne sommes pas pleinement satisfaits des prestations que nous avons aujourd'hui en matière de déchet en général et en particulier, la déchetterie telle qu'elle est aujourd'hui qui est une déchetterie obsolète, pas forcément bien dimensionnée, pas organisée tel que l'on peut l'attendre en 2023 et cela fait partie aussi des questionnements généraux pour l'évolution de notre position et notre politique en matière de gestion des déchets.

Mme Isabelle WEULERSSE : Nous avons bien des délégués mais ce sont des délégués CCVG ou des délégués communaux qui siègent au SITOM ?

M. Serge BÉRARD : Nous avons des délégués CCVG mais avec des Brignairots.

Mme Isabelle WEULERSSE : Des Brignairots donc qui doivent régulièrement faire part de ces remarques.

M. Serge BÉRARD : Tout à fait. Je pense qu'ils font bien leur travail de délégués ; ils font de leur mieux. C'est un sujet qui a toute notre attention et le monde a changé sur ces questions-là, vraiment, et nous devons le prendre en compte. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce sujet passionnant ? Je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Nous allons pouvoir disposer de ces 2 silos.

13. RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ

Prescription d'élaboration, objectifs poursuivis et modalités de concertation

Rapporteur : Valérie GRILLON

Mme Valérie GRILLON : Bonsoir à toutes et à tous. Le prochain rapport concerne le règlement local de publicité (le RLP, ce sera plus court), tout ce qui est enseignes, affichages et enseignes lumineuses. Jusqu'à maintenant nous avons un règlement local qui était communal et la loi Grenelle de 2010 a abrogé ces règlements locaux on va dire et nous devons les retravailler.

Depuis 2021 comme nous règlement local était caduque nous étions sur le règlement local de publicité plus local mais national. C'est donc le règlement national qui s'appliquait sur notre commune et afin que ce soit plus approprié à notre territoire et que ça corresponde plus à nos périmètres d'actions notamment au-delà du périmètre ABF qui est bien défini par les ABF.

Pour le reste c'est le règlement national qui s'appliquait donc pour avoir une cohérence sur tout le territoire on refait notre règlement local de publicité.

Pour cela, nous avons un stagiaire qui travaille dessus avec la compétence bien sûr de Xenia et comme nous avons déjà un règlement local de publicité existant nous allons repartir de celui-ci et l'adapter sur nos exigences par rapport aux demandes des ABF qui vont un peu argumenter et éventuellement être le point de base pour régler celui-ci.

La délibération concerne en fait l'approbation du fait que nous allons refaire un règlement local de publicité et après ça suit à peu près le même règlement ou la même démarche qu'un PLU mais de façon plus simplifiée. C'est un document qui vient en annexe et qui est réglementaire. Cette délibération vous demande d'approuver effectivement la prescription d'élaboration du RLP, d'approuver les objectifs du RLP : maîtriser et harmoniser les enseignes, limiter le nombre et la densité, réduire les tailles des surfaces publicitaires et bien sûr de lutter contre la pollution lumineuse sur certains panneaux lumineux qui surgissent et de fixer les modalités de concertation. Je pense que vous avez tous eus les 6 points de modalités de concertation : l'ouverture et la mise à disposition d'un registre papier pour recueillir les observations du public, la possibilité de transmettre ses observations par voie mail (l'adresse mail est indiquée) ; informer bien sûr les habitants et les professionnels de la publicité par la publicité d'articles sur le site internet de la commune et dans le magazine municipal ; bien sûr, une réunion publique d'information et d'échanges et la tenue de la réunion technique de concertation. Si vous avez des questions je suis prête à y répondre.

M. Lionel CATRAIN : Les obligations de concertation et de présentation de la délibération ... sont une obligation réglementaire de toute façon.

Mme Valérie GRILLON : Oui.

M. Lionel CATRAIN : Comme on nous demande de les approuver.

Mme Valérie GRILLON : Oui, c'est le même principe que le PLU. Nous devons dire quand on démarre et ainsi de suite.

M. Serge BÉRARD : Nous irons forcément et sûrement au-delà dans la démarche de concertation, notamment en impliquant les commerçants.

Mme Valérie GRILLON : Il est prévu une réunion d'atelier, je ne sais pas si nous pouvons dire atelier mais une réunion de travail notamment avec les personnes directement concernées ; par exemple les commerçants, les riverains. Nous n'avons pas encore bien fixé les limites de notre groupe de travail mais c'est en réflexion.

M. Serge BÉRARD : L'idée c'est d'harmoniser le mieux possible l'environnement paysager de la commune et tout ce qui est publicitaire bien entendu, concourt à donner ou pas une vision harmonisée. S'il n'y a pas de questions je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

- **ANIMATION – CULTURE – SPORT – VIE ASSOCIATIVE**

- 14. PRESTATION DE GARDIENNAGE, SURVEILLANCE DE BÂTIMENTS ET DE MANIFESTATIONS**

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE – Autorisation de signature

Rapporteur : Jean-Philippe GILLET

M. Jean-Philippe GILLET : Je vais vous présenter une délibération portant sur une convention constitutive du groupement de commande. C'est une délibération assez similaire à celle présentée par mon collègue tout à l'heure mais cette fois-ci elle porte sur une prestation de gardiennage, surveillance de bâtiments et de manifestations. Cette fois-ci les communes concernées sont Brignais et Vourles qui ont des besoins communs dans le domaine de la prestation de gardiennage, surveillance de bâtiments et de manifestations. Ces deux communes souhaitent grouper leur achat et, de ce fait, il importe donc de définir les conditions d'organisation administrative, technique et financière de ce groupement et d'en fixer le terme.

L'objet du marché est une prestation de gardiennage, surveillance de bâtiments et de manifestations pour les besoins de la Ville de Brignais et de la commune de Vourles. Pour la commune de Vourles nous pouvons aussi préciser qu'en plus de ces termes il y a aussi la surveillance du marché de Vourles (marché de producteurs) et que les membres potentiels du groupement sont uniquement Brignais et Vourles et que le coordinateur sera Brignais parce que je pense que c'est Brignais qui a le plus de demandes sur la commune.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention. En annexe, vous avez la convention de ce groupement de commande. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Serge BÉRARD : Il n'y a pas de questions. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci. Nous arrivons à la tarification des locations de salles.

- 15. TARIFICATION DES LOCATIONS DE SALLES ET PRESTATIONS ANNEXES**

Ajout de tarifs de location

Rapporteurs : Anne-Marie MANDRONI – Anne-Claire ROUANET

Mme Anne-Marie MANDRONI : Bonsoir. Je vais vous proposer la délibération concernant la tarification des locations de salles et prestations annexes suite à l'ouverture à la location de deux nouveaux lieux.

Un petit rappel des principales délibérations précédentes celle-ci : le 16 juin 2021, le Conseil municipal a entériné l'harmonisation de la politique tarifaire pour les locations de salles avec des grilles de coûts applicables dans les différents bâtiments et sites communaux. Le 21 septembre 2022, le Conseil municipal a validé l'ajout d'un tarif pour la salle du Garon ouverte à la location aux particuliers de

Brignais. Le 30 novembre 2022, le Conseil municipal a décidé d'augmenter de 5% tous les tarifs de location en raison de la forte inflation ; augmentation qui a été prise en compte au 1^{er} janvier 2023.

La délibération actuelle est motivée par l'ouverture de l'Espace Guy De Chauliac, nouveau lieu d'exposition dédié à l'art et à la culture et il est souhaité de rendre ce lieu accessible aux personnes désirant exposer et faire découvrir leurs créations au public.

De même, il est proposé un tarif pour la location du Bri'Sport pour des activités sportives aux entreprises extérieures à Brignais. Je vais vous renvoyer page 3, « 2° » tableau concernant les comités d'entreprise de Brignais, les acteurs issus du territoire de la CCVG, administrations et collectivités publiques où figure désormais le Bri'Sport, salle des sports collectifs pour un coût de location de 630 € par jour.

Dans le tableau suivant, page 4, « 3° » concernant les associations, comités d'entreprise, entreprises extérieures de Brignais, a été ajouté le Bri'Sport, salle des sports collectifs pour un coût de location de 787,50 € par jour.

Pour l'Espace Guy De Chauliac, page 5, « 4° » ce tableau a été ajouté avec un tarif forfaitaire à la semaine du jeudi matin au mercredi soir (donc 7 jours) ; semaine pouvant glisser en incluant qu'un seul week-end et la durée de location d'une semaine pour l'Espace Guy De Chauliac est d'un coût de 300 € et 60 € par jour supplémentaire. Ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} avril 2023.

Il vous est demandé de donner votre accord sur les tarifs de location de ces salles et dispositions connexes mentionnées et de dire que les crédits nécessaires seront inscrits en recettes de fonctionnement sur le budget principal de la commune – exercices 2023 et suivants ; les crédits de location seront inscrits en recettes de fonctionnement, chapitre 75 compte 752 sur le budget principal de la Ville – exercice 2023 et suivants ; les crédits de refacturation des frais annexes seront inscrits en recettes de fonctionnement, chapitre 70 compte 70848 et 70878 sur le budget principal de la Ville – exercice 2023 et suivants. Avez-vous de questions ?

M. Serge BÉRARD : Des questions ou des remarques sur ces deux lignes tarifaires supplémentaires ? Peut-être, parce que nous parlons de l'ouverture de l'Espace Guy De Chauliac qui commence à y voir un peu plus clair, Anne-Claire ROUANET va peut-être nous faire un petit topo sur la façon dont les choses se passent et d'ailleurs dont le tarif s'est décidé aussi puisque ça fait l'objet de concertation.

Mme Anne-Claire ROUANET : Bonsoir à tous. Effectivement, ce tarif forfaitaire que vous avez voté, je l'espère, de 300 € n'est pas tombé comme ça des nus en fait, il est issu d'un travail participatif avec le Comité technique de programmation. C'est l'occasion en fait de parler du fonctionnement de cet Espace Guy De Chauliac. Au niveau du fonctionnement, nous avons une Commission artistique qui est composée d'artistes et de personnes représentantes des associations et leur rôle est de faire un premier filtre sur les nombreuses demandes que nous recevons justement pour des artistes qui souhaiteraient utiliser la salle, la louer, pour présenter leurs œuvres.

Il y a également un Comité technique de programmation avec des élus et également de responsables d'associations, des Brignairots et ce Comité est également chargé de participer à la programmation et de vérifier sa qualité, sa variété et en fait ça fonctionne très très bien ; c'est un peu ce que je veux vous dire là et nous sommes presque au-delà de nos espérances pour ce lancement de l'Espace Guy De

Chauliac. Nous en sommes aujourd'hui à la quatrième exposition avec Quai du départ. Nous avons eu des expositions marquantes, je ne vais pas trop y revenir dessus, avec Marques, les AVB et avec une très belle fréquentation sur l'exposition « Brignais et images du passé ».

En ce moment nous avons l'exposition qui est en lien avec le Festival Quai du départ jusqu'au 7 avril donc je vous encourage à y aller.

Elle est ouverte du mercredi au dimanche avec des horaires assez larges. Il y a même des visites commentées et il y en a une vendredi matin et il reste encore quelques places, à 10h30 ; je vous encourage à y aller.

Cet Espace aussi fonctionne grâce à l'enthousiasme, au dévouement de bénévoles. Il y a des élus autour de nous qui sont des bénévoles qui acceptent de tenir des expositions donc c'est l'occasion de donner un petit peu de son temps mais également d'y faire des rencontres et d'échanger.

Nous avons une programmation que nous voulons vraiment varier et pour la prochaine saison 2023-2024 sur laquelle nous sommes en train de travailler, nous allons compter à peu près une quinzaine d'expositions donc c'est dire si le lieu va vraiment vivre et les expositions durent entre 1 à 3 semaines parce que là pour le tarif de location c'est à la semaine mais bien entendu on peut prendre 3 semaines ou 15 jours si on le souhaite. En plus de ce tarif de location, il y a bien sûr les productions de la Ville où la Ville met à disposition l'Espace pour des expositions qui sont produites par la Ville en résonance avec soit la programmation culturelle puis les Festivals. J'ai parlé de Quai du départ mais il y aura aussi une exposition en lien avec la Bulle d'Or, une exposition certainement en lien avec le Grand prix.

A venir également, une ouverture pour cet Espace avec une exposition en lien avec la Biennale de la danse et, dans l'année suivante, pourquoi pas, c'est en cours de préparation, en lien avec la Biennale d'art contemporain. Je crois que j'ai tout dit ; ce qui a été dit aussi c'est qu'en fait quand des artistes ou des personnes sont venus visiter cet Espace Guy De Chauliac, la qualité des travaux qui ont été effectués a vraiment été reconnue. C'est vraiment reconnu comme un lieu d'exposition on va dire de haute qualité et les artistes se bousculent pour venir exposer.

M. Serge BÉRARD : Nous espérons que les visiteurs se bousculeront aussi. En tout cas c'est l'occasion de remercier tous ceux qui sont investis, les services déjà car ce n'est pas facile de redéfinir ce lieu, de le travailler, de l'équiper, de comprendre les attentes justement du monde artistique qui est très sollicité. Merci à toutes les associations, tous les artistes et tous les bénévoles qui s'engagent régulièrement pour accompagner ce projet qui donne un nouveau lieu de vie intéressant sur notre axe qui peut exister dans notre commune. Merci à tous. S'il n'y a pas de questions, nous allons passer au vote pour ces tarifs. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 5 votes contre et donc 28 pour. Merci. Nous arrivons au bout de ce Conseil municipal et nous passons aux décisions et présentation des contentieux maintenant et nous ferons un petit topo pour terminer, comme vous l'avez vu, nous nous sommes engagés à cela, sur l'accompagnement des ukrainiens qui nous ont rejoints il y a 1 an maintenant. C'est le moment de dire où on en est, comment ça fonctionne et ce que cela coûte aussi.

- **INFORMATIONS**

- 1. Décisions du Maire**

M. Philippe BLAIN : Dans le cadre d'une suspension de séance donc les décisions, vous êtes accoutumés à cette présentation. Le 7 février dernier, il a été édicté par Monsieur le Maire un acte de modification unilatéral de l'accord-cadre travaux bâtiments pour les besoins de la Ville et du CCAS.

Il y a eu un certain nombre de coquilles qui ont été corrigées entre le service commande publique et affaires juridiques et notre service technique. On m'indique comme exemple la référence qu'il y avait dans l'ancienne version, la référence à un catalogue de prix fournisseurs qui n'existe pas chez les artisans donc ce qui posait un problème pour certains d'entre eux pour répondre à cet accord-cadre et la nécessité d'émettre un ordre de service de démarrage à chaque marché alors qu'un bon de commande suffisait. Je ne décline pas toutes les petites modifications techniques qui ont été apportées.

Le 24 février, dans le cadre du marché de construction de la chaufferie bois et du réseau de chaleur pour le secteur Jean Moulin, nous avons eu d'une part à l'issue d'une déclaration sans suite pour le lot n° 1 « Bardage bois- Menuiserie ». Le marché a donc été relancé et le marché a été attribué pour un montant HT, que vous voyez apparaître dans la colonne de droite, à 32 800 € à la SAS CHARROIN TOITURES.

Le 24 février toujours et toujours sur le même marché, nous sommes aussi à l'issue d'une déclaration sans suite. Tous les lots avaient été attribués (sauf 2 relancés). Cette fois-ci il doit y avoir une erreur parce que je vois que c'est exactement le même ; je vous prie de nous excuser. Nous vous donnerons l'élément complémentaire à moins que quelqu'un puisse m'aider là-dessus et qu'il y ait une co-attribution ; 46 815,80 € au groupement d'entreprises qui a pour mandataire ACR. Je pense qu'il doit y avoir une coquille pour le coup sur le lot relancé. Je m'excuse au nom des services et je vous ferai modification, je vous fournirai les éléments la prochaine fois. Je doute que nous ayons attribué le même lot à deux structures.

Le 28 février, Département du Rhône, c'est une demande de subventions pour un montant, alors pas HT pour le coup de 39 402,16 € au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD). C'est Jean-Philippe SANTONI qui suit notamment ce dossier donc vidéo protection des espaces publics et plus particulièrement le déport des images de vidéo protection qui arrivent sur notre poste de police vers la brigade de gendarmerie de Brignais, ce qui fluidifie les demandes d'extraction qui sont opérées par les officiers de police judiciaire et extension du système de vidéo protection.

Le 7 mars, 9 761 € HT de travaux de désamiantage pour la plateforme en enrobé située devant les vestiaires du stade « Blanc ». Là nous sommes bien sûr dans le cadre des travaux qui conduiront à la réalisation du skate par cet du parc dit « urbain », son appellation définitive et son dossier co-contractant c'est DRA DESAMIANTAGE RHONE ALPES.

Autre chose même jour, LES FILS DE MADAME GERAUD. C'est notre prestataire pour la gestion du marché forain hebdomadaire ; donc prestation du placier pour l'organisation et le suivi du marché forain en 2023, 12 000 €. Il y a eu toute une négociation où il était demandé 14 000 €. De mémoire nous étions aux alentours de 11 300 € donc 12 000 € a été le prix de négociation conclu et acté par la décision de Monsieur le Maire.

Le 9 mars, prestation de nettoyage des vitres des bâtiments communaux en 2023 avec la SARL NETINEA, une société qui a déjà travaillé pour nous et qui a travaillé notamment pour des prestations de ménage, 9 829,75 € donc.

Le 20 mars, encore des demandes de subventions. Nous sommes toujours sur la vidéo protection des espaces publics donc c'est le même dossier mais cette fois-ci la demande s'adresse à la RÉGION AUVERGNE RHONE-ALPES. Voilà pour les décisions.

2. État des contentieux

M. Philippe BLAIN : *Alors l'état des contentieux qui vous est présenté assez régulièrement, moins régulièrement que pour les décisions puisqu'il y a moins de contentieux, surtout moins d'évolution des contentieux compte tenu des délais de traitement par l'institution judiciaire de ceci.*

Deux contentieux donc qui se soldent donc code couleur est que lorsque le dossier est soldé, il apparaît en rouge. Ceux-ci ne devraient plus apparaître à la prochaine présentation.

Ce sont donc deux dossiers, SCI AUBERGE DU GARON contre la Ville de Brignais et M. et Mme X. Vous savez que lorsqu'il s'agit de personnes physiques nous ne présentons pas les noms. C'était les recours en annulation qui avaient été déposés le 13 novembre 2020 contre le PLU pour faire court ; la délibération d'approbation du PLU. Il était également demandé, je vous fais grâce des chiffres, à 3 500 € - 1 500 € au titre du Code de justice administrative mais dans les deux cas la Ville l'a emporté puisque le Tribunal administratif de Lyon a débouté les demandeurs. La requête de la SCI AUBERGE DU GARON a été rejetée le 17 novembre 2022 et le même jour la requête avec M. et Mme X.

Ensuite, ce sont des dossiers en cours d'instruction. Je vais essayer de synthétiser quand même. La société LUGDUNOM CAPITAL contre la Ville de Brignais. C'est un dossier d'urbanisme et c'est un refus de déclaration préalable. La déclaration préalable c'est l'acte en-dessous du permis de construire (nous allons dire ça pour faire très simple) en date du 26 octobre 2022. C'est situé au 7, montée de la côte et donc LUGDUNOM demande d'annuler l'arrêté du Maire d'opposition à la déclaration préalable donc une déclaration préalable déposée ; opposition à la déclaration préalable, c'est-à-dire que la commune n'est pas d'accord avec le dossier tel que présenté donc il y a contentieux. Cela s'ouvre, nous sommes en cours d'instruction et c'est en général un peu long. Vous vous rappelez sans doute d'un dossier qui a dû apparaître sur le tableau des contentieux pendant plusieurs années, un dossier d'urbanisme qui était M. X et Mme Y (même si j'ai les noms en tête).

Autre dossier, CABINET D'ARCHITECTURE PLAYTIME (celui-ci est vieux) contre la Ville de Brignais. C'est ce dossier, vous vous rappelez, qui intéresse un certain nombre, nous appeler cela de maléfçons, même si ce n'est pas nécessairement le terme idoine, sur le RAM et la crèche familiale. Le RAM est devenu RPE (Relais d'Assistants Maternels devenu Relais Petite Enfance), des petits bouts dans les deux cas de figure et la crèche familiale voisine où nous avons un certain nombre de litiges. Parmi ces litiges, tous se sont soldés par un protocole transactionnel sauf un puisque pour le Cabinet d'architecture il était indiqué qu'il signerait un protocole ; c'était dit en dernière minute. Nous sommes allés au bout de la démarche, nous avons émis donc un titre exécutoire transitant par la trésorerie et aujourd'hui le Cabinet d'architecture conteste le titre exécutoire et demande l'annulation. Ce n'est pas une broutille, regardez, 23 180,74 € et en fait essaie de

remettre dans le jeu le bureau d'études SETEM INGÉNIERIE. Je ne vais pas faire de commentaire, l'affaire est en cours d'instruction devant le Tribunal ; oui je vais quand même en faire un, tant pis, je le dis, je ne sais pas si je serais attaqué moi-même devant les tribunaux mais une certaine mauvaise foi. Le PLAYTIME nous les fait toutes mais je pense que nous arriverons à l'obtenir donc c'est une dernière argutie juridique et même condamner la commune à verser 2 500 €. Nous sommes sur le fondement du code de justice administrative, le classique article L.761-1 du CGA.

Ensuite nous avons un dossier SOCIETE UP'Y contre la Ville de Brignais. C'est un recours indemnitaire comme suite, c'est précisé dans le libellé, aux préjudices qu'auraient subi la société plaignante du fait de la délivrance d'une autorisation d'urbanisme qui a été retirée par la collectivité. Cette société fait donc une demande indemnitaire assez importante. Le dossier est déposé depuis le 28 décembre dernier (il y a environ 3 mois) devant le Tribunal administratif et est en cours d'instruction.

Le dernier est un des rares qui ne concerne pas l'urbanisme, X contre la Ville de Brignais. X est un agent de la collectivité qui a été, vous aviez déjà vu ce dossier, placé en retraite d'office pour invalidité. Une requête a été déposée contre ce placement pour retraite d'office le 17 février donc c'est tout frais. La personne, on va dire ex agent communal, demande que soit invalidé son placement de retraite d'office et que la Ville verse, là aussi une somme rondelette. Nous joignons la commune de Brignais de reconstituer la carrière ; pas de commentaire si ce n'est que nous avons bon espoir sur ces deux derniers dossiers.

Juste peut-être, sur les requêtes intentées par la commune ; ce ne sont pas vraiment des requêtes, le libellé n'est pas parfait mais vous pourriez en dire un mot, Monsieur le Maire. Ce sont des procédures de mise en sécurité, des procédures d'expertises qui sont liées à l'état pour le moins délité de certains immeubles du centre-ville.

M. Serge BÉRARD : C'est l'occasion, vous avez raison, d'en parler d'autant qu'aujourd'hui comme vous le savez nous avons dû faire évacuer un bâtiment dans lequel il y avait 3 locataires tous commerces. La procédure est en cours et nous avons pu reloger les personnes avec l'appui de la commune, essentiellement d'ailleurs, et les charges in fine sont supportées par la Régie qui est le propriétaire. En tout cas, les personnes qui étaient évacuées, l'opération qui est décrite ici, ont retrouvé un logement.

Il se trouve que nous avons eu une procédure identique qui s'est engagée la semaine dernière pour 2 bâtiments qui ne sont pas très loin, suite à des signalements de locataires donc dans ces cas-là, vous imaginez bien que nous ne prenons pas de risque et nous avons engagé une procédure similaire qui s'est traduite ce matin par l'intervention d'un expert judiciaire qui a constaté les désordres bâtimentaires mais qui n'a pas pris la même décision. Pour l'instant les personnes sont restées dans les deux numéros pour le coup et les deux bâtiments sont restés, deux commerces également et trois locataires enfin deux commerces, deux propriétaires et trois locataires. Il doit nous préciser ce qu'il convient de faire dans la semaine prochaine je crois. Là personne n'a été évacué. La bonne nouvelle c'est qu'a priori il juge que le bâtiment n'est pas prêt de s'effondrer puis pour les habitants, vous imaginez que c'est assez traumatisant surtout lors de la dernière évacuation. Quand l'on vous dit : « ce soir vous ne couchez pas chez vous », c'est quand même un peu violent.

Nous nous apercevons qu'en fait que tous les linéaires qui vont de la pâtisserie jusqu'à la Poste rapidement, bon an mal an on se retrouve avec des bâtiments qui ont des défauts de construction, qui ont des infiltrations d'eau et je pense que beaucoup sont climatisés. Nous aurons à travailler à l'avenir je pense, sur comment fait-on, comment on accompagne aussi les propriétaires, les locataires et je crains que l'on soit confronté à cette situation. Il y avait déjà eu un cas avec un bâtiment il y a de nombreuses années, qui est réparé mais cela n'a pas suffi.

C'est un sujet que Valérie commence à regarder avec les ABF, comment se sortir de ces situations et puis bien entendu de risques physiques pour les gens, premièrement, mais également il y a une deuxième risque que nous avons à cœur de prendre en compte, c'est que si nous sommes amenés à évacuer progressivement, de ne pas pouvoir habiter ses locaux, donc progressivement il n'y aura plus de commerces, plus d'habitants et nous risquons de nous retrouver ; nous avons eu le cas d'ailleurs de bâtiment squatté. Déjà au début du mandat il a fallu 6 mois pour arriver à sortir un squatteur donc avec un risque de dépréciation de notre cœur de village qui nous préoccupe. C'est un sujet que nous allons devoir travailler sérieusement. Merci.

Il nous reste à voir ; je vais demander à Michèle EYMARD de nous faire une présentation de la situation des ukrainiens, alors déjà sur le bilan financier, ce que cela nous a coûté, quels moyens nous avons mis en œuvre pour accueillir ces familles et nous pourrons échanger ensuite sur où nous en sommes et comment on voit la suite.

3. BILAN FINANCIER

Accueil des réfugiés ukrainiens

Rapporteur : Michèle EYMARD

Mme Michèle EYMARD : Bonsoir. Je rappelle juste que ce dossier est traité et géré par le CCAS donc effectivement cela fait 1 an maintenant, presque jour pour jour que nous avons accueilli 5 familles qui sont toujours logées dans le bâtiment Jean Moulin ; que tout le monde doit bien situer. Vous les avez en détail et bien sûr nous n'avons pas mis les noms de familles, nous avons juste mis les premières lettres et ce sont donc 5 appartements qui sont occupés. Aux Arcades, nous avons une personne qui est arrivé pratiquement en même temps, une personne de 71 ans maintenant et qui au départ avait la protection temporaire et maintenant elle est rentrée dans le droit commun et elle est au même titre que n'importe quel autre résident des Arcades.

Les services ont travaillé sur les loyers et sur les charges donc vous avez les charges qui ont été payées par la collectivité. Ce sont des charges qui ont été jusqu'au 31 décembre 2022 et ensuite ils ont calculé, ils ont estimé ce que ça leur a coûté.

Ensuite il y a tout un budget qui a été alloué en termes d'alimentation, au début essentiellement puisque même s'ils avaient une carte pratiquement par adulte de 500 € qui était créditée, nous avons dû leur faire bénéficier des paniers des Restos du cœur puis certaines fois nous avons dû combler en faisant quelques courses à droite et à gauche. Il y a eu aussi des choses qui ont été préparées par la cuisine centrale comme vous pouvez le voir ; vous avez également la cantine pour les enfants, les enfants

scolarisés essentiellement à Jean Moulin puis les repas des Arcades également. A l'époque il y avait aussi un frère et une sœur âgés qui ont été rapatriés sur Jean Moulin. Nous avons souhaité rassembler toutes les familles sur le même lieu.

Au tout début, il a fallu nettoyer les logements même si nous avons trouvé qu'ils étaient en très bon état donc vous avez la somme des factures, l'interprète puis des fournitures diverses qu'ils manquaient pour l'aménagement de certains appartements.

Les services ont calculé également, ils ont estimé côté ressources humaines puisque les premiers mois c'est vrai que les deux personnes du CCAS ont été sollicitées presque quotidiennement. En tout cas ça a été un long parcours, même pour les services, ce n'était pas si simple, et l'estimation est de 21 774 € en comptant également la plateforme qui se charge de les accueillir aussi pour leur recherche d'emploi. Vous avez là le récapitulatif.

M. Serge BÉRARD : Effectivement si l'on raisonne en décaissement net, puisque vous voyez que les ressources humaines, enfin ce sont les personnes du CCAS dans le cadre de leur activité qui étaient là de toute façon ; les loyers, comme vous le savez aussi, ce bâtiment avait vocation à être désaffecté, je vais y revenir, et donc nous avons fait une valorisation des loyers mais les appartements étaient vides. En revanche, il y a quand même des charges que nous avons supporté (la restauration...) autour de 10 000 € à peu près. Nous avons été également aidés, alors c'est l'occasion de remercier aussi, il y a des points qui ne sont pas valorisés mais c'est l'aide de toutes les associations, des Restos du cœur qui continuent à servir les familles qui ont toujours des besoins. Nous avons également la Croix Rouge qui a beaucoup œuvré pour les accompagner ainsi que le Secours Catholique qui a travaillé et qui a fourni notamment des vêtements et qui continue à être présent à leurs côtés. Voilà pour les associations ; l'Amicale Laïque aussi et le Centre social qui sont investis ; le Centre social qui a œuvré notamment pour les langues et l'Amicale Laïque pour les accompagnements associatifs et les activités.

J'ajouterai également tout le monde de l'Éducation Nationale qui s'est impliqué, que ce soit au collège, que ce soit à Jean Moulin puisque les enfants sont scolarisés ; ce n'est pas toujours facile mais les enseignants ont pris sur eux et vont être également accompagnés. Il y a aussi tous les référents.

Mme Michèle EYMARD : Oui toutes les familles référentes et je rajouterai également les 4 interprètes qui nous ont beaucoup aidés surtout au début et elles continuent d'ailleurs parce que ce n'est pas simple de communiquer avec eux.

M. Serge BÉRARD : C'est vrai qu'à chaque fois qu'on le demande, l'assistante des personnes qui était là dès le départ continue à être présente quand on les sollicite pour intervenir.

Alors où en est-on aujourd'hui ? Comme vous le savez, parallèlement nous avons depuis le début à la fois créé un Comité Ukraine dont certains d'entre vous sont invités et qui font un point régulier sur l'avancement de la situation des ukrainiens. Nous avons également des réunions internes bien sûr, des groupes de travail sur le sujet pour les accompagner. L'assistante a donc une présence continue de tous les acteurs municipaux, associatifs pour accompagner ces difficultés.

Ce qu'il se passe c'est que le temps passe, ils ont renouvelé une fois et ils vont renouveler une deuxième fois je crois leur situation, régulariser leur situation avec un statut particulier ; des ukrainiens qui étaient

définis européens, qui leur permet aussi d'avoir des ressources qui sont ajoutées bien entendu à ce que beaucoup peuvent avoir. Nous les avons rencontrés récemment, chez eux, nous avons rencontré les familles les unes après les autres pour leur poser la question de leur devenir. On ne peut pas rester dans cette situation, comme ça, très longtemps pour autant nous allons nous poser la question de désaffecter les locaux actuels pour reprendre la procédure que nous avons engagée et nous pensons que ce n'est pas une bonne chose en plus de rester dans cette situation, ni pour nous ni pour eux.

Ce que nous pouvons dire à ce jour c'est que sur les 4 familles, puisque la personne qui est aux Arcades va y rester, elle a un statut normal et elle paye son loyer, ses repas mais pour les 4 familles qui ont des enfants il y en a 2 qui souhaitent rester en France et qui font des efforts pour apprendre le français, travailler...et 2 qui nous ont dit vouloir retourner en Ukraine ; une dame avec ses 2 enfants dont le mari est toujours en Ukraine et qui n'est jamais venu d'ailleurs puis une autre famille, dont le prénom est Sergei, qui a fait un aller-retour ; qui est parti en Ukraine car il a sa maman là-bas, qui est revenu, qui est reparti donc 2 familles qui veulent rester et 2 familles qui veulent partir. Nous allons les accompagner s'il faut pour les ramener aussi chez eux, lorsque le moment sera venu, j'espère le plus tôt possible pour eux donc nous faisons des efforts sur les langues, nous sommes en train de travailler avec le CCAS pour approfondir car finalement il y a eu des accompagnements mais pas suffisants et nous voyons qu'ils ne parlent pas suffisamment bien le français pour pouvoir travailler dans de bonnes conditions donc nous travaillons sur cette question-là.

Lorsque nous les avons rencontrés nous avons discuté de leur devenir et avec une famille, qui était là avec nous et qui avait accompagné justement, elle était dans le bus et est allé récupérer tous les ukrainiens, ce sont des criméens en fait qui, en 2014 ont fui la Crimée lorsque la Russie a mis la main sur la Crimée et qui sont des référents extrêmement intéressants parce que pour le coup ils ont un vrai vécu et ils nous orientent, ils nous aident à non seulement à traduire mais également aussi à comprendre cette culture qui est très différente. Je ne vais pas rentrer dans le détail de toutes les situations dans lesquelles nous nous sommes trouvés mais qui ont montré qu'il y avait quand même des mondes culturels différents, des approches différentes du travail ; par exemple avec des personnes qui étaient plutôt dans des logiques de contrat à terme et qui n'était pas familier des CDI donc beaucoup de choses se sont produites et qui ont montré qu'il y avait une demande qui, même si cela explique peut-être qu'ils sont encore en Europe, nous voyons qu'il y a des différences culturelles significatives.

Cette famille nous a donc beaucoup aidé et nous encourage à aller dans ce sens de dire que maintenant il va falloir trouver des solutions. Nous n'allons pas rester indéfiniment dans ces logements, nous allons mettre en place à partir de mois-ci, pour ceux qui le peuvent, déjà un paiement des charges. Le but n'est pas de les martyriser bien entendu, mais c'est de les amener aussi, et cet encouragement que nous avons des ukrainiens, dans ce sens, va vraiment s'installer et à devenir français s'ils le souhaitent, avec toutes les règles qui vont avec, y compris la langue. Je ne sais pas s'il faut être optimiste ou pessimiste mais nous avançons et nous espérons qu'à l'automne nous aurons réglé déjà le problème des logements pour tous. Nous avons déjà engagé des démarches auprès de bailleurs sociaux pour qu'ils trouvent des logements le plus tôt possible, notamment pour ceux qui travaillent, de telle manière qu'ils rentrent dans la vie normale, comme tout le monde.

Voilà la situation dont nous pouvons en dire aujourd'hui même s'il y a encore pas mal d'incertitudes et en particulier pour 2 personnes qui sont des personnes âgées, qui sont un peu dans un autre monde

parfois, qui sont arrivées, qui sont montées dans le bus et qui eux ne pourront pas travailler, qui n'ont pas de ressources. Nous avons pris contact avec la ville dont ils sont originaires pour voir comment, à terme, ils pourraient retourner en Ukraine dans ces conditions mais, pour eux, c'est plus compliqué.

Nous avons à gérer cela et nous essayons de le faire à la fois avec fermeté quand même et les amener à prendre conscience que ça ne peut pas durer indéfiniment et en même temps avec humanité parce que ce sont des gens qui vivent des situations extrêmement douloureuses. Pour tous, ce n'est pas si simple mais nous allons assumer. Je ne sais pas s'il y a des questions, quelque chose qui n'est pas clair ?

Mme Sylvie GUINET : Est-ce que vous savez si ceux de Chaponost sont partis ?

M. Serge BÉRARD : Je pense que pour la plupart ils sont partis.

M. Guy BOISSERIN : Je crois que tous ceux étaient à Chaponost sont repartis en Ukraine.

M. Serge BÉRARD : C'est un peu l'aléa des familles. Je pense que nous avons, du fait que nous avons cette opportunité d'user les locaux, nous leur avons un peu facilité la vie, nous les avons encouragés à s'installer mais nous sommes obligés de passer à autre chose maintenant. Il faut qu'ils se déterminent, notamment parce qu'il y a ce problème de locaux qui va devenir un sujet incontournable.

Mme Isabelle WEULERSSE : Je voulais savoir à quoi servait « I-DelibRE » et je vais m'expliquer tout de suite après.

M. Serge BÉRARD : Excusez-moi mais vous êtes en train de changer de sujet. Avez-vous posé la question au début ?

Mme Isabelle WEULERSSE : Oui j'ai dit qu'il y aurait des questions.

M. Serge BÉRARD : Ah je n'ai pas compris. Allez-y avec vos questions.

Mme Isabelle WEULERSSE : Je voulais savoir à quoi servait « I-DelibRE ».

M. Serge BÉRARD : Pourquoi ?

Mme Isabelle WEULERSSE : Je vais vous expliquer très simplement pourquoi. La semaine dernière il y avait une Commission n°1 à laquelle effectivement je n'ai pas participé ; je crois que c'était la première fois que je ne participais pas à une Commission, et j'ai eu la grande surprise le lendemain d'avoir un mail. Je ne sais pas comment parler de ce mail, je ne vais pas parler de leçon de morale ou de politesse mais j'ai trouvé ce mail assez désagréable je dois dire, où il m'était dit qu'effectivement il n'y avait pas eu d'indication d'absence à cette Commission. Il m'était dit aussi que la Commission, les personnes présentes avaient attendu 15 minutes alors je suis un peu surprise parce que pour avoir assisté à chaque fois à des Commissions n°1 en général nous attendons 5 minutes et il est assez rare qu'on attende 15 minutes mais apparemment ce soir-là il avait été attendu 15 minutes. On nous disait que par respect, par politesse on prévenait la Direction générale. Ce mail était adressé à l'ensemble de la Commission.

Or, ce qui est intéressant, c'est que j'ai répondu sur « I-DelibRE » que je ne participerai pas à cette réunion. Le mail a été écrit par une personne qui normalement s'occupe des logiciels donc j'étais un petit peu étonnée. On m'a dit que peut-être « I-DelibRE » n'avait pas marché ou « I-DelibRE » ne servait

pas donc j'aimerais savoir, et je trouve ça assez désagréable, honnêtement, de recevoir ce genre de message et ce que je peux dire aussi c'est qu'il me semble qu'il y a des outils qui s'appellent des téléphones portables qui servent à autre chose qu'à prendre des photos par exemple et qui servent aussi à appeler. On aurait pu nous appeler, le cas échéant, plutôt que de recevoir ce genre de mail. Je pense que nous sommes tous là pour travailler ensemble, et sincèrement, recevoir ce genre de message, c'est assez désagréable.

M. Serge BÉRARD : Cela vous a irrité, nous avons compris.

Mme Isabelle WEULERSSE : C'est une question, je voudrais savoir à quoi sert « I-DelibRE » ; excusez-moi, c'est une question.

M. Serge BÉRARD : « I-DelibRE » est, je crois, utilisé par tous enfin moi je l'utilise tout le temps parce que ça nous permet d'avoir l'ensemble du Conseil municipal, l'ensemble des annexes et les documents disponibles sur le téléphone quand nous sommes sur ces différents outils. Alors effectivement il y a peut-être un pointage des absences qui n'est pas utilisé pour le coup ou mal utilisé, c'est possible sur ce module spécifique d'absence et de présence mais je ne l'utilise jamais donc je ne peux pas en parler plus. En tout cas je peux vous garantir que de l'avis général, d'ailleurs cet outil est utilisé par la CCVG et fonctionne bien et il est utilisé par tout le monde.

Mme Isabelle WEULERSSE : Alors pourquoi avons-nous eu un mail comme celui que nous avons eu sous prétexte que nous sommes impolis...je vous pose la question.

M. Serge BÉRARD : Nous avons compris que vous étiez irritée, Madame.

Mme Isabelle WEULERSSE : Oui je suis d'accord mais on va me répondre. Honnêtement ce n'est pas très agréable.

M. Serge BÉRARD : Peut-être que celui qui a écrit, le mis en cause va s'expliquer.

Mme Isabelle WEULERSSE : Pour moi ce n'est pas agréable.

M. Nicolas KELEN : Effectivement la veille, parce que j'ai suivi la Commission n°2, personne ne m'a prévenu et personne n'est venu ; le lendemain nous avons la même chose qui se passe donc effectivement pour les élus qui sont présents ce n'est pas très agréable quand les informations qui nous sont données et que les personnes ne sont pas excusées, vous pouvez comprendre que les élus qui sont sur place ont d'autre chose à faire que d'attendre en attendant d'autres personnes. Ce n'est pas notre rôle de téléphoner à toutes les personnes pour savoir si elles souhaitent venir.

Alors effectivement, nous avons attendu et je vous ai fait le mail car je trouvais que c'était un petit peu désagréable, d'autant plus que nous avons régulièrement des questions, notamment ce soir sur un dossier et c'est vrai que c'est un petit peu frustrant de répondre à ces questions d'autant qu'elles vont passer en Commission.

Par rapport à « I-DelibRE » pour revenir à la question, nous avons un logiciel qui nous permet effectivement de valider les présences. Nous avons demandé à la DGE mais nous n'avons pas eu

d'information à ce moment-là. Vous avez été prévenue par la DGE par mail.

M. Serge BÉRARD : Vous êtes peut-être la seule à utiliser cette fonction-là d'ailleurs sur les absences. Vous l'utilisez aussi ? D'accord.

Mme Solange VENDITTELLI : J'ai eu la chance d'avoir la formation « I-DelibRE » et la personne nous a dit de surtout l'utiliser et de le faire perdurer car c'est très intéressant ; ça marche très bien.

M. Serge BÉRARD : Oui ça marche très bien.

Mme Solange VENDITTELLI : Et je l'utilise. Seulement quand il y a un pouvoir, à ce moment-là parfois j'écris directement mais il n'y a pas pouvoir pour une Commission dont je ne l'utilise pas. Par contre, je vais régulièrement en Commission n°3 et nous sommes toujours très peu et les élus de la majorité ne sont pas majoritaires.

Mme Valérie GRILLON : Nous allons regarder les fiches de présence.

Mme Solange VENDITTELLI : Oui je les ai regardées alors peut-être qu'ils s'excusent mais après tout le monde fait comme il peut, je comprends très bien et je remercie Valérie qui ne nous a jamais fait de mail pour ne pas être venu ou nous donner une fessée par ce que l'on ne s'est pas présenté ou pas excusé.

Mme Valérie GRILLON : Tous les membres majoritaires ne sont pas présents mais ils sont représentés comme vous.

Mme Solange VENDITTELLI : Oui mais tu ne nous as jamais rien dit.

M. Serge BÉRARD : La fonction absence n'a pas été prise en compte et c'est une erreur. A l'avenir nous essayerons de faire mieux et il arrive que des élus peuvent s'hérisser à un moment donné ou dire quelque chose. J'espère que c'était quand même correct sur le plan de la forme au moins. Vous aviez d'autres questions ?

M. Lionel BRUNEL : Oui pour continuer sur le sujet puisqu'il y a eu le mail, le même genre de message de notre adjoint sur la Commission n°2, ce n'est jamais agréable d'ailleurs, mais je voudrais appuyer sur un autre élément. J'aimerais qu'au départ ils définissent bien quelles sont les procédures de présence et d'absence. Ou l'on considère qu'« I-DelibRE » fonctionne pour le Conseil municipal, Commission générale et les 4 Commissions ; ça sous-entend d'ailleurs qu'il soit ouvert sur chacune des Commissions à chaque fois afin que l'on puisse y répondre, pourquoi pas ; la fonction présence...d' « I-DelibRE » n'est pas mal ou s'il faut procéder autrement, c'est bien du moment où nous avons des procédures qui soient à peu près claires.

L'autre élément c'est qu'assez régulièrement en Commission n°2 nous avons eu des liens en se connectant parce que je n'étais pas sur Brignais. C'est ce que j'ai dit dans ma réponse : « je n'ai pas effectivement dans la journée, regardé si l'on m'avait expédié un lien Teams » et hier soir quand je me suis connecté j'ai vu qu'il n'y avait pas de lien sur cette Commission. Donc ça aussi c'est un élément qu'il serait bien de définir. A une époque nous avons dit : « nous le ferons uniquement quand nous avons des réunions qui vont durer 20 minutes » car c'est dommage de se déplacer pour 20 minutes quand il y

a peu de sujets et je n'étais pas forcément contre cette option-là. Je pense que cela peut avoir un intérêt et c'est peut-être que l'on arrive à déterminer clairement : est-ce que nous ferions des liens Teams sur toutes les Commissions ou pas ? Je n'ai pas d'avis mais ça ne peut pas apparaître au gré des contingents des uns ou des autres de façon à ce que l'on puisse l'utiliser.

M. Serge BÉRARD : Ce que je vous propose c'est de revoir cette procédure d'utilisation des outils.

Au demeurant je constate que tout le monde connaît leur existence et il y a peut-être certaines fonctions qui sont mal utilisées ou pas systématiquement utilisées qu'il faut revoir mais comme la Commission n°1 justement est en charge de l'administration, je propose que cette Commission se repenche sur cette question-là et trouve, puisque nous aurons Mme WEULERSSE et M. KELEN qui auront l'occasion d'échanger sur la question et qui vont certainement nous trouver une solution satisfaisante pour tout le monde car c'est bien le but, que nous puissions tous travailler en harmonie, ensemble, et qu'il n'y ait pas de raison de s'irriter.

Mme Isabelle WEULERSSE : Excusez-moi, mais cela m'est complètement égal de la manière de faire, c'est juste qu'on nous explique.

M. Serge BÉRARD : Que proposez-vous, Mme WEULERSSE ?

Mme Isabelle WEULERSSE : Je ne vais pas travailler sur ce sujet-là, ce qui m'intéresse c'est de savoir, qu'on nous dise, et s'il faut faire « I-DelibRE » nous faisons « I-DelibRE » ; le problème n'était pas là.

M. Serge BÉRARD : Nous avons bien compris donc je vous propose, pour l'utiliser correctement et pour régler ces problèmes de visio...que la Commission n°1 qui s'occupe de l'administration en général aborde cette question- là et que vous vous mettiez d'accord sur les bonnes pratiques à l'avenir car ce n'est pas une décision ; je ne vais pas arbitrer là-dessus, j'ai confiance en vous tous pour trouver la bonne solution pour bien travailler ensemble. La Commission n°1 est adéquate pour traiter ce sujet-là.

Mme Sylvie GUINET : Moi je voulais réagir aussi parce que je fais partie du lot. Je pense que ce type de mail, on peut le recevoir quand on est absent à un certain nombre de Commissions. Ce n'est pas parce que l'on fait un loupé que l'on doit être retoqué comme ça donc je pense, Mme WEULERSSE aussi, nous avons un certain nombre d'années derrière donc arrêtez de nous prendre pour des novices et de nous remettre en place parce qu'une fois nous ne sommes pas dans les clous.

M. Serge BÉRARD : Vous abordez ce sujet en Conseil municipal, très bien, mais je pense que nous pouvons nous parler aussi ; cela ne me paraît pas être un sujet qui mérite un débat approfondi en Conseil municipal.

Mme Sylvie GUINET : Nous le disons quand nous nous voyons tous.

M. Serge BÉRARD : Parfait. Autres questions, Mme WEULERSSE ? Vous en aviez beaucoup, paraît-il.

Mme Isabelle WEULERSSE : Non je n'en avais pas beaucoup, c'était juste une question ; nous avons parlé d'extinction des lumières la semaine dernière et ça m'intéresse de parler de la Ville de Brignais.

M. Serge BÉRARD : Vous n'êtes pas la seule.

Mme Isabelle WEULERSSE : Nous avons parlé d'éteindre les lumières, chose qui intéresse tous les

Brignairots et je voulais juste savoir ce qu'il en était. J'ai vu dans la presse qu'effectivement ça avait commencé et je voulais juste savoir où nous en étions ?

M. Serge BÉRARD : Je vais être honnête avec vous, je suis passé après minuit une seule fois en ville au début et je n'ai pas encore pu bien mesurer.

J'ai vu des trucs allumés qui étaient bizarres et normalement, d'après les services, maintenant ça marche. Nous pourrions peut-être aller faire une petite tournée à 3 heures du matin un de ces jours pour voir si c'est bien opérationnel mais a priori, oui. Premièrement ça marche et pour l'instant, nous n'avons pas eu de retour donc nous sommes dans l'expérimentation. Nous n'avons pas vraiment eu de retour de la part des Brignairots pour indiquer telle ou telle difficulté ou tel sentiment d'insécurité ou qu'elle soit de toute nature d'ailleurs, y compris au volant ou à pied donc normalement c'est opérationnel.

M. Lionel BRUNEL : Ce qui intéresse le Conseil municipal et tous les Brignairots, je pense que le sujet écrêteur intéresse tout le monde.

M. Serge BÉRARD : J'allais conclure là-dessus.

M. Lionel BRUNEL : J'avais juste une remarque, je trouve que 18 heures c'est un tout petit peu tôt. Nous devons être un certain nombre de Brignairots à travailler en dehors de la Ville et c'est un petit peu juste en matière d'horaire pour pouvoir assister dès le début à ce type de réunion. C'était simplement une remarque.

M. Serge BÉRARD : Effectivement c'est à 18 heures lundi, je le rappelle, ce que je voulais faire en conclusion. Nous rentrons dans la phase active et je profite de l'annoncer dans cette réunion pour vous dire un peu où nous en sommes d'une manière générale. Vous savez que nous avons déjà eu une réunion avec le SMAGGA à ce sujet. Si nous regardons un peu la mise en œuvre de l'ensemble du projet, c'est le choix de l'emplacement de l'ouvrage écrêteur de la Vallée en Barret qui est maintenant défini sauf si les études qui vont venir après, pour des raisons X et Y peuvent remettre en cause cela donc nous sommes rentrés dans une phase de concertation sur les trois ouvrages écrêteurs qui sont en cause.

Nous avons commencé donc à Brignais avec une présentation à tous les élus concernés de différentes communes ensuite nous avons rencontré les riverains directement liés à l'ouvrage et nous faisons une réunion publique concernant en particulier celui-ci mais c'est une réunion publique à laquelle peuvent assister tous les gens qui le souhaitent y compris d'autres communes. Nous allons faire la même chose pour l'ouvrage écrêteur qui est à côté de Beauvallon, Montagny, Grigny, avec Givors également. Les élus sont conviés pour une présentation ensuite nous verrons les riverains. Nous aurons une réunion publique sur les sites et la même chose ensuite sur le site de Messimy, Soucieu et il y aura donc les élus et les riverains.

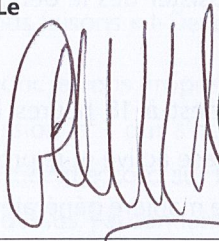

A l'issue de cette phase-là qui va se prolonger jusqu'en été et pendant cette phase-là bien entendu, le maître d'œuvre travaille et nous proposera vraisemblablement en fin d'année des avant-projets qui prendront en compte notamment tout ce que l'on aura pu entendre lors de ces réunions que nous

sommes en train de mettre en œuvre pour décrire plus précisément les projets, faire des simulations, des maquettes et montrer l'allure qu'auront ces ouvrages qui auront un impact environnemental à terme et qui auront bien entendu un impact paysager. Voilà en gros le processus dans lequel nous sommes, qui sera rappelé lors de la réunion de lundi. Effectivement c'est peut-être un peu tôt, j'en conviens, après nous sommes tenus par les organisateurs, le SMAGGA qui a invité des gens mais j'espère que ça permettra quand même d'avoir du monde. Avez-vous d'autres questions sur ce projet ?

Nous aurons l'occasion d'ailleurs d'échanger, vous êtes les bienvenus tous, lors de cette réunion qui sera essentiellement animée par Xavier ODO qui est le Vice-Président en charge des inondations SMAGGA et Maire de Grigny.

S'il n'y a pas d'autres questions et remarques, je vous libère. Le Conseil municipal est terminé. Merci beaucoup et bonne soirée.

La séance est levée à 22 h 28

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 29 mars 2023	
Signataires	Émargement
Serge BÉRARD (Maire)	Le  
Anne-Claire ROUANET (Secrétaire du Conseil municipal du 29 mars 2023)	Le 26 Avril 2023 